

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

RÈGLES PARTICULIÈRES EN ZONE ROUGE – COVID

CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19 DANS LE BUT DE MODIFIER LA ZONE H-2-306 PAR LA ZONE H-3-306 POUR AINSI MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS EN ZONES C-3-201, H-3-224 ET C-4-308

RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

AVIS est donné, par la présente :

QUE le conseil municipal, a adopté, à sa séance du 16 novembre 2020 les projets de règlement suivants :

- Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 dans le but de la zone H-2-306 par la zone H-3-306 pour ainsi modifier les usages autorisés.
- Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de modifier les usages autorisés en les zones C-3-201, H-3-224 et C-4-308.
- Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.
- Conformément à l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est remplacée par une consultation écrite qui sera tenue du 27 novembre au 11 décembre 2020 inclusivement. Vous êtes donc invités à partager vos commentaires et observations, par écrit, à la Municipalité relativement au projet de règlement. Les commentaires concernant ce projet de règlement doivent être acheminés :
 - Par courriel à l'adresse info@les-coteaux.qc.ca
 - Par la poste au 65, route 338, Les Coteaux (Québec), J7X 1A2
 - Déposés dans la chute à livre de la bibliothèque située au 65 route 338, Les Coteaux.



Les Coteaux

- Ces projets de modification ont pour objet :
 - a) D'autoriser les habitations de types multifamilial (h-3) dans la zone H-3-306.



Plan de zonage avant modification



Plan de zonage après modification

- b) D'autoriser les concessionnaires de véhicules d'occasion en zone C-3-201
- c) D'autoriser les habitations de type multifamilial (h-3) maximum 16 unités de logements sur un lot de plus de 3600 mètres carrés dans la zone H-3-224.
- d) D'autoriser les habitations de type multifamilial (h-3) avec commerces dans la zone C-4-308.
- e) De procéder à la refonte de la réglementation concernant la mise en place de protection contre les dégâts d'eau pour l'ensemble de la municipalité.

QUE ces projets de règlement sont disponibles, pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Donné aux Coteaux, ce 19ième jour du mois de novembre 2020.


 Claude Madore,
 secrétaire-trésorier et
 directeur général